

- L'ajout des séances de pédicure/podologie dans le forfait « autres médecines ».
- La suppression, dans le cas d'enfants handicapés, de la limite d'âge pour le remboursement des psychologues, psychomotriciens et ergothérapeutes (dans limite du forfait actuel de 25 séances à 20 €/an).
- L'encadrement des prothèses dentaires non remboursées Sécurité Sociale pour un forfait de 500 €/an (exemple : couronne sur dent vivante 500 € au lieu de 410 € actuellement).
- Un meilleur remboursement des inlay/onlay

Nous avons également obtenu le maintien du plafond dentaire à 4500 €/an alors que la Direction d'Air France proposait de l'abaisser à 3000 €/an.

En revanche le remboursement des implants dentaires passe de 5 à 3 par an.

Pour rappel, la cotisation Mutuelle est prise en charge à 50% par Air France. Nous ne désespérons pas de voir notre employeur contribuer davantage dans cette cotisation. Cela reste une demande permanente à chaque négociation.

Le cahier des prestations, négocié durant ces dernières semaines, représente une avancée notable en termes de garanties. LE SNPNC-FO A DONC SIGNÉ L'AVENANT

Ces modifications s'appliqueront à l'ensemble des salariés Air France cotisant à la MNPAF à partir du 1er janvier 2020.



Vos délégués SNPNC-FO sont disponibles pour répondre à vos questions concernant vos frais de santé. N'hésitez pas à nous contacter via **notre formulaire de contact** (snpnc.org > nous contacter), **notre groupe Facebook** SNPNC AF LE GROUPE, ou en vous rendant à la **permanence** SNPNC-FO (située cité PN, au 2^{ème} étage ascenseurs rouges, couloir de droite).

MÉDECIN DIRECT, pensez-y !

La MNPAF propose un service de télémedecine gratuit inclus dans votre contrat. Il s'agit d'un **service de consultations médicales à distance. Particulièrement pratique pour les navigants.**

Les médecins de MédecinDirect peuvent, en cas de besoin, délivrer une prescription médicale électronique. **Comment les contacter ?**

- depuis votre ordinateur H24 - 7J/7
 - par téléphone au 09.70.17.46.00 (de 8h à 22h, 7/7)
 - via l'application MédecinDirect. (smartphones/tablettes)
- Créez votre compte à partir du site : www.mnpaf.fr